

Publication CSIAS / Le minimum vital social de l'aide sociale

Le minimum vital social de l'aide sociale

Document de base de la Conférence suisse des institutions d'action sociale, Berne, avril 2014, 11 pages.



Le minimum vital social est au cœur de l'aide sociale et une référence centrale dans la politique sociale suisse. Il permet aux personnes en situation de pauvreté de mener une vie dans la dignité et de participer à la vie de la société. La CSIAS a élaboré un document de base qui présente la conception du système du minimum vital social dans l'aide sociale. Par ailleurs, il explique le développement et les raisons historiques de ce système.

Rappelons que, selon les normes CSIAS, le minimum vital social a pour but non seulement d'assurer la survie physique, mais également de permettre la participation à la vie sociale et professionnelle. Le minimum vital social comprend plusieurs composantes liées aux besoins : frais de logement, frais de santé, forfait pour l'entretien et prestations circonstancielles. Le minimum vital social est complété par des prestations à caractère incitatif.

[La brochure](#) en format pdf